

# **ATELIER DE SENSIBILISATION AUX RISQUES MAJEURS**

**17 MAI 2016  
UNIVERSITE SOPHIA POLYTECH**



## ORDRE DU JOUR

► DÉTAIL

◀ Introduction

◀ Ateliers

◀ Sensibilisation aux risques majeurs

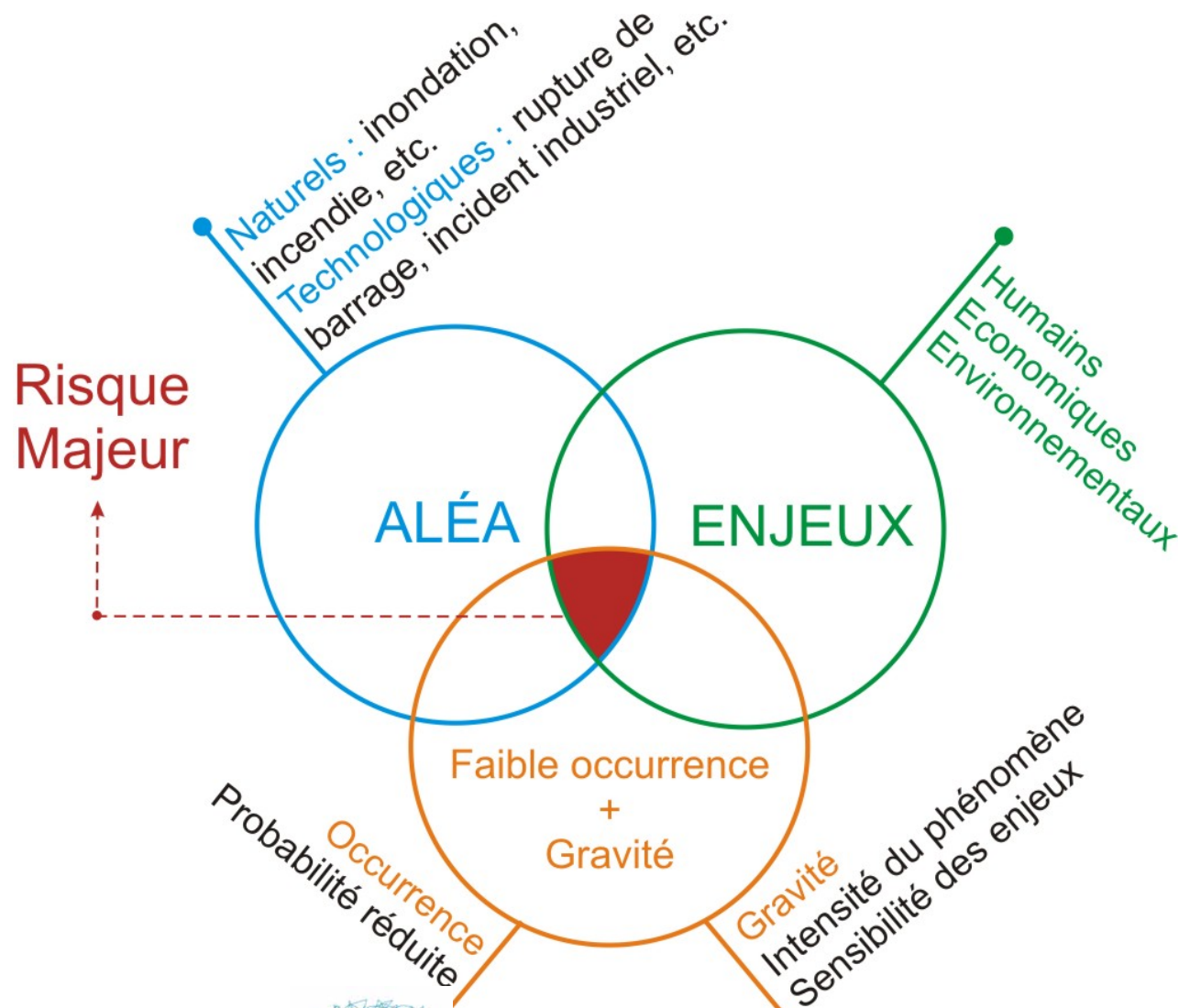
❖ Intervention du Cyprès (30 minutes)

◀ Questions – Réponses



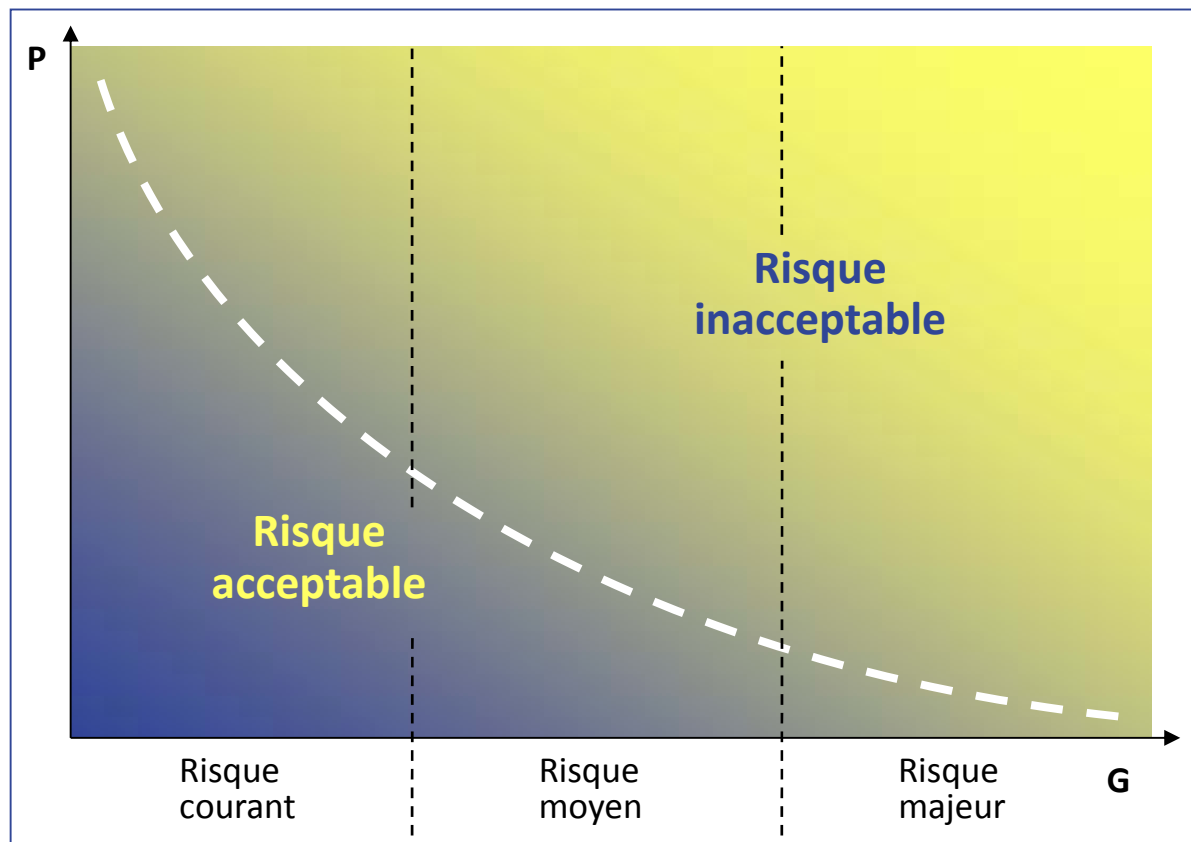
# LES RISQUES MAJEURS

## ► DÉFINITION



## LES RISQUES MAJEURS

### ► COURBE DE FARMER



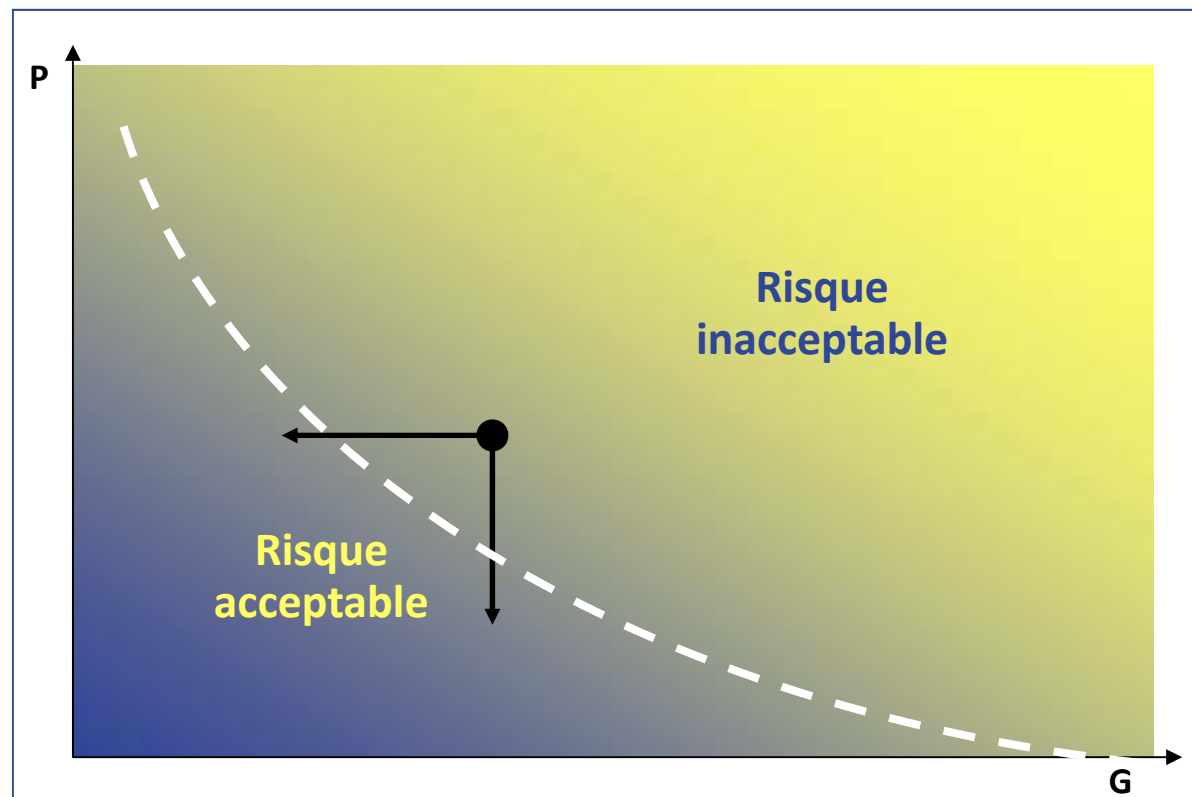
**Un risque est défini comme acceptable lorsque l'on consent à vivre avec, en contrepartie d'un bénéfice et dans la mesure où il est contrôlé.**

*Observatoire de l'opinion sur les risques et la sécurité - IPSN*



## LES RISQUES MAJEURS

### ► MAITRISE DES RISQUES



Maîtriser le risque, c'est mettre en œuvre les moyens nécessaires pour abaisser la probabilité et/ou la gravité d'un événement non souhaité, afin que le risque qui était à l'origine inacceptable devienne acceptable.

## LES RISQUES MAJEURS

### ► MAITRISE DES RISQUES

❖ **La perception des risques est une notion fondamentale qui est en relation directe avec la notion d'acceptabilité. Elle est liée à la peur.**

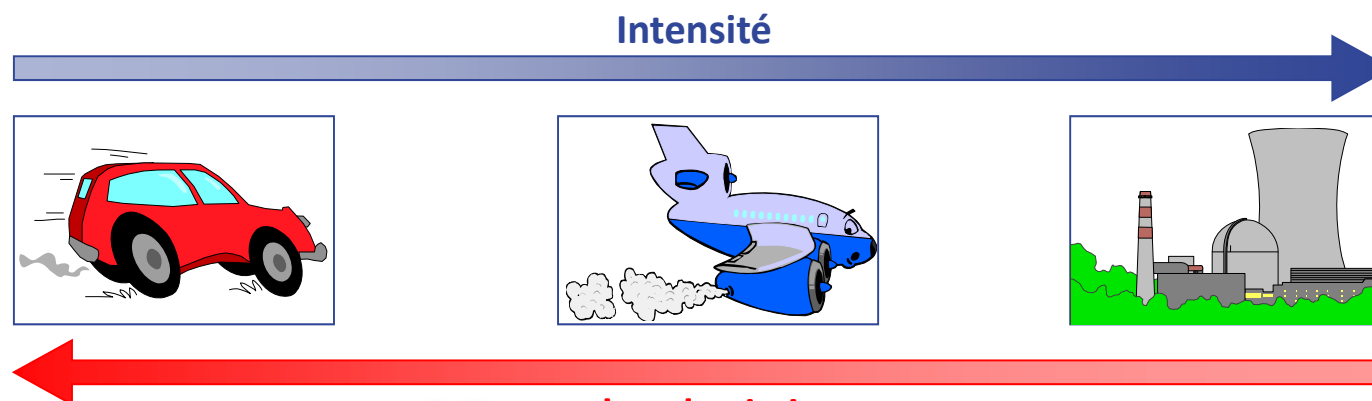
❖ La perception des risques est différente :

- selon l'individu

Un employé d'une industrie chimique n'aura pas la même perception qu'un riverain du site.

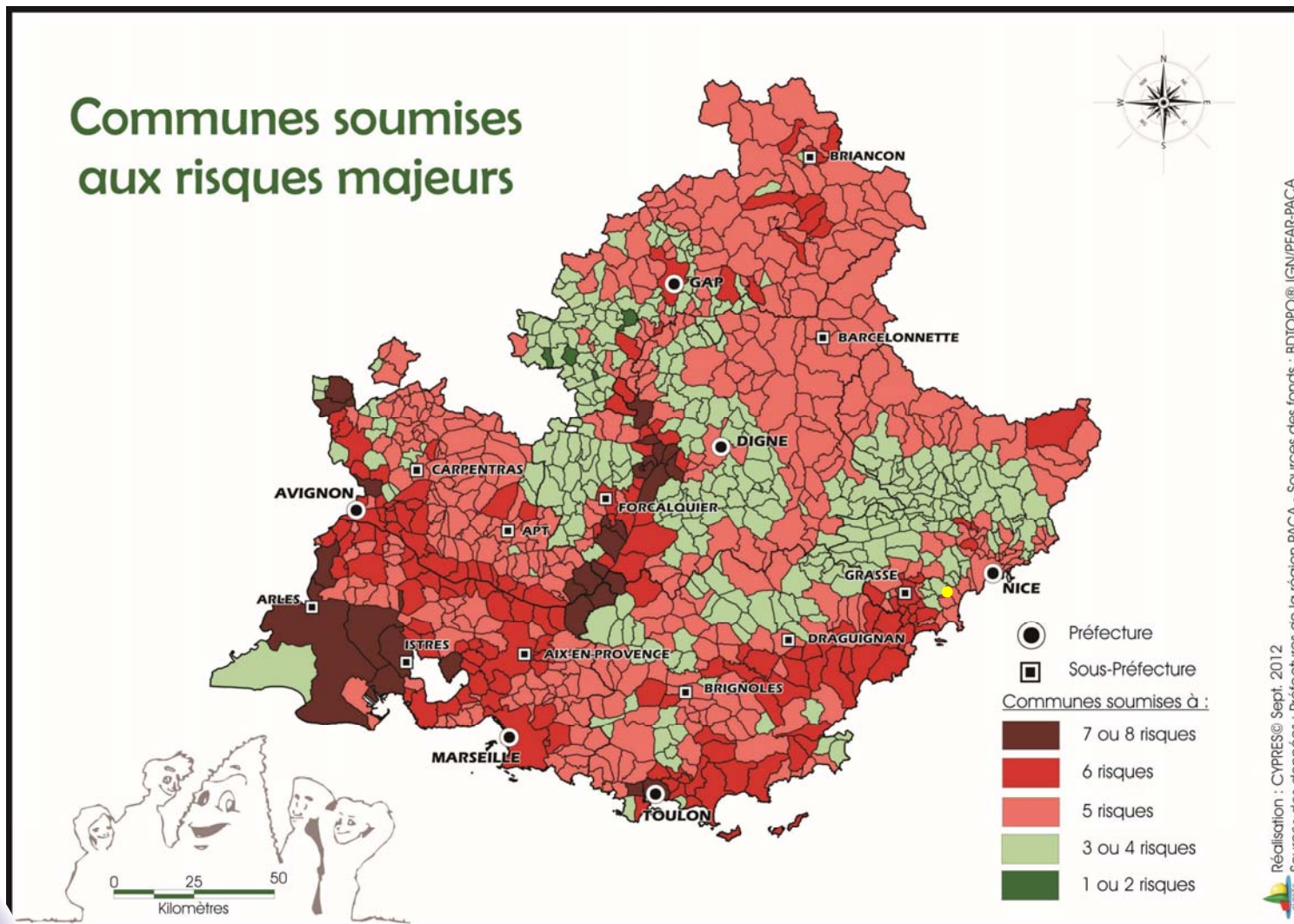
- selon le type de risque

Les risques diffus ne seront pas perçus avec la même intensité que les risques ponctuels.



# LES RISQUES MAJEURS

► EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



## LES RISQUES MAJEURS

► A BIOT

### LES RISQUES NATURELS MAJEURS



Inondation



Feu de forêt



Mouvement  
de terrain



Avalanche



Séisme

### LES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS



Industriel



Transport  
Matières  
Dangereuses



Rupture  
barrage

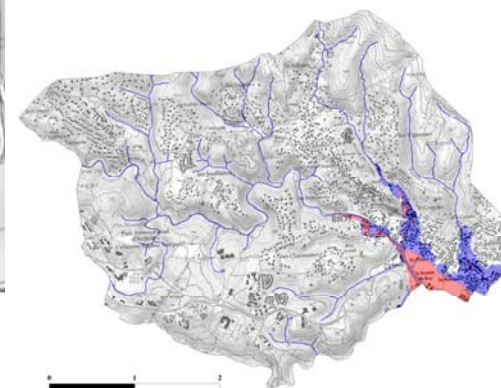
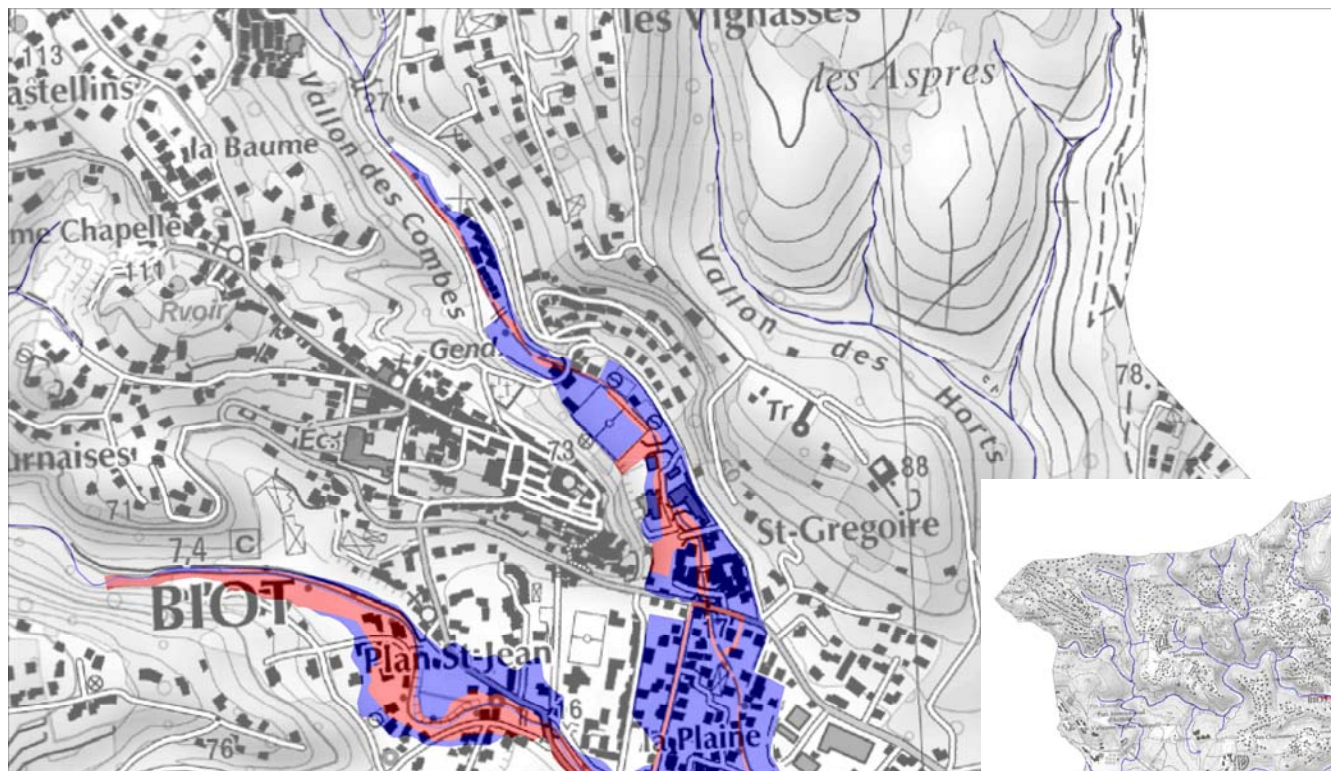


Nucléaire



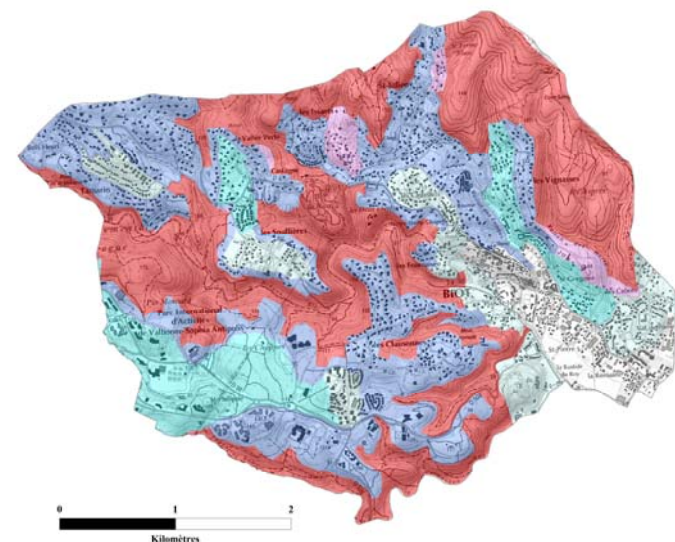
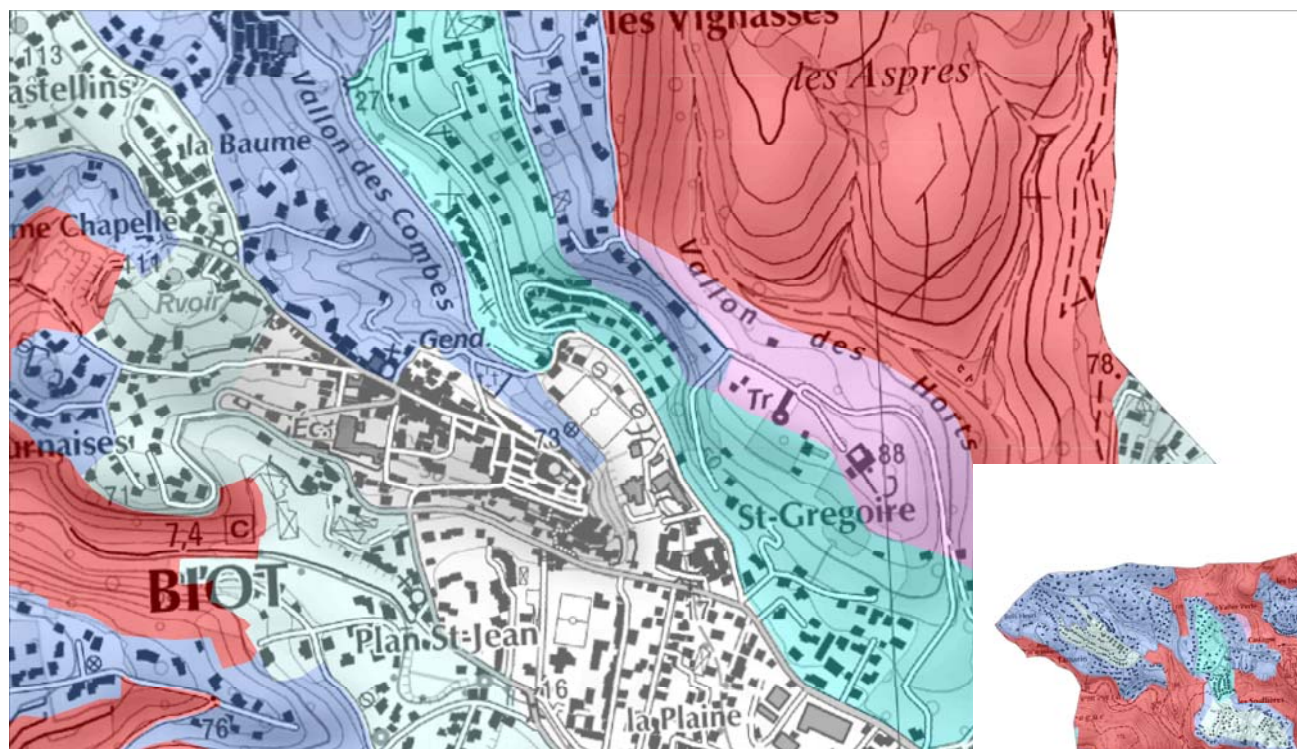
# LA CARTOGRAPHIE DE LOCALISATION DES RISQUES

## ► RISQUE INONDATION



# LA CARTOGRAPHIE DE LOCALISATION DES RISQUES

## ► RISQUE FEU DE FORÊT



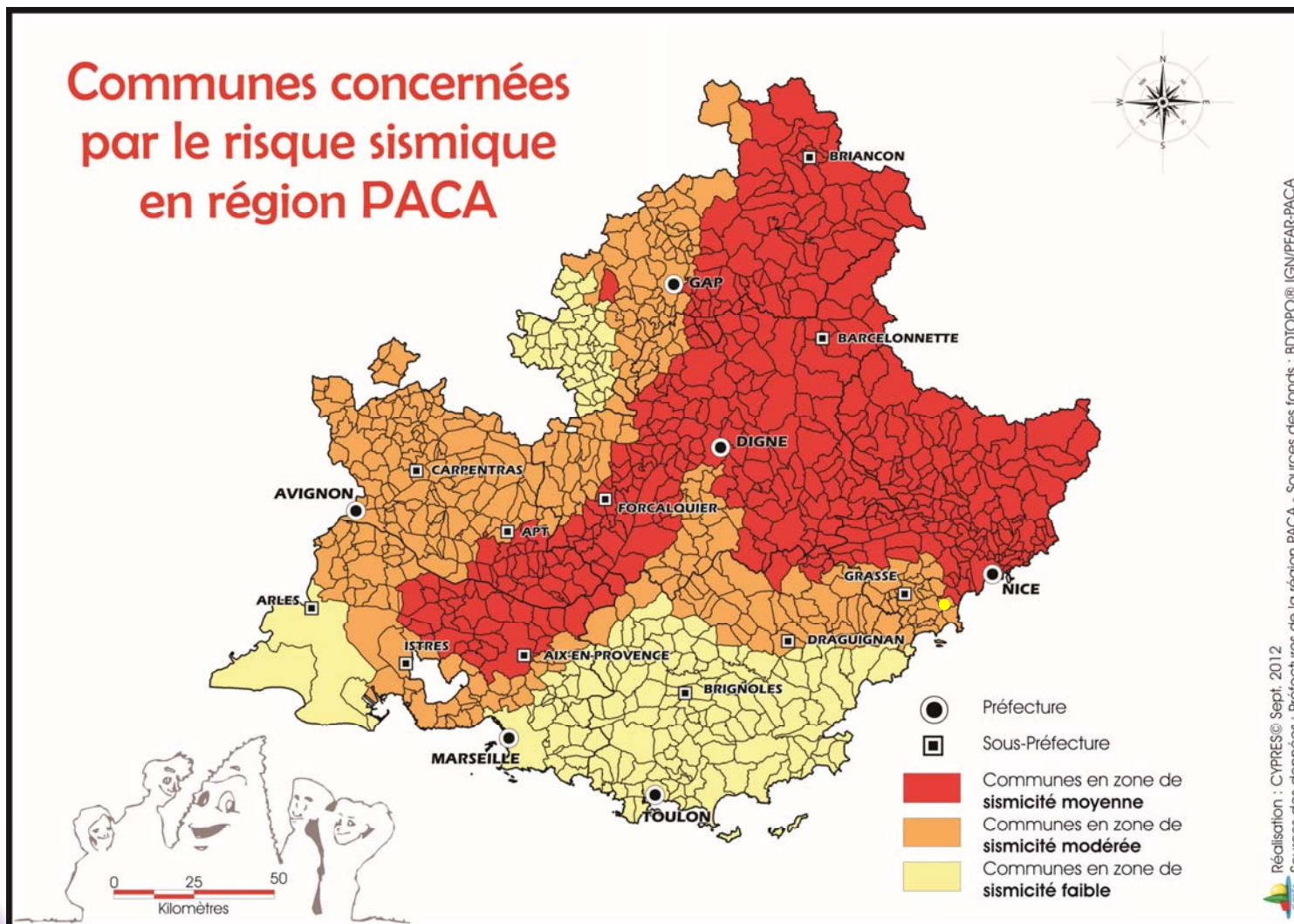
PLAN DE ZONAGE

- ZONE DE DANGER FORT
- ZONE DE DANGER MOYEN - SECTEUR A ENJEUX DEFENDABLES
- ZONE DE DANGER MODERE A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
- ZONE DE DANGER MODERE
- ZONE DE DANGER FAIBLE
- NON EXPOSE



# LA CARTOGRAPHIE DE LOCALISATION DES RISQUES

## ► RISQUE SISMIQUE



# L'APPROCHE GLOBALE DE LA GESTION DES RISQUES

## ► DÉFINITION

### ◀ Les 7 piliers de la prévention des risques majeurs



## L'INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS

### ► DÉFINITION

❖ **Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs** auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire **et sur les mesures de sauvegarde** qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.

❖ Article L 125-2 du Code de l'environnement



# L'INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS

## ► LES DOCUMENTS D'INFORMATION

### ❖ Le DICRIM

- ❖ Il doit permettre à la population de trouver les réponses aux principales questions qu'elle est amenée à se poser :

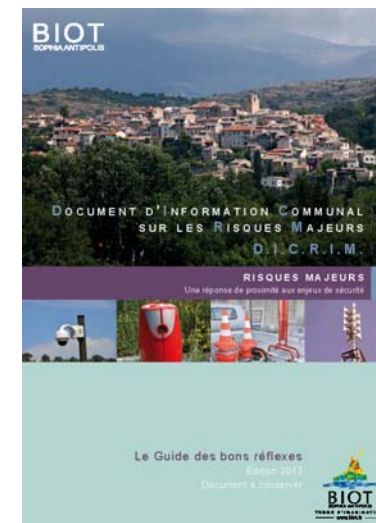
*Quels sont les risques ?*

*Comment s'informer et se comporter ?*

*Quelles sont les mesures de prévention et de protection mises en place par la commune ?*

### ❖ L'information Acquéreur-Locataire

- ❖ Lors de toute vente ou location d'un bien immobilier (bâti ou non bâti), information sur la localisation du bien situé en zone de sismicité et/ou dans un Plan de Prévention des Risques Naturels ou Technologiques




## L'INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS

### ► LA MÉMOIRE DES INONDATIONS

#### ❖ Les repères de crue

- ❖ Témoins historiques de grandes crues passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations.



## LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'URBANISME

### ► DÉFINITION

- ❖ Afin de réduire les dommages lors d'une catastrophe naturelle ou technologique, il faut **éviter d'augmenter les enjeux dans les zones à risques et diminuer la vulnérabilité de celles déjà urbanisées.**
- ❖ **Les PPRN prévisibles valent servitude d'utilité publique et sont annexés au Plan Local d'Urbanisme**





## LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ

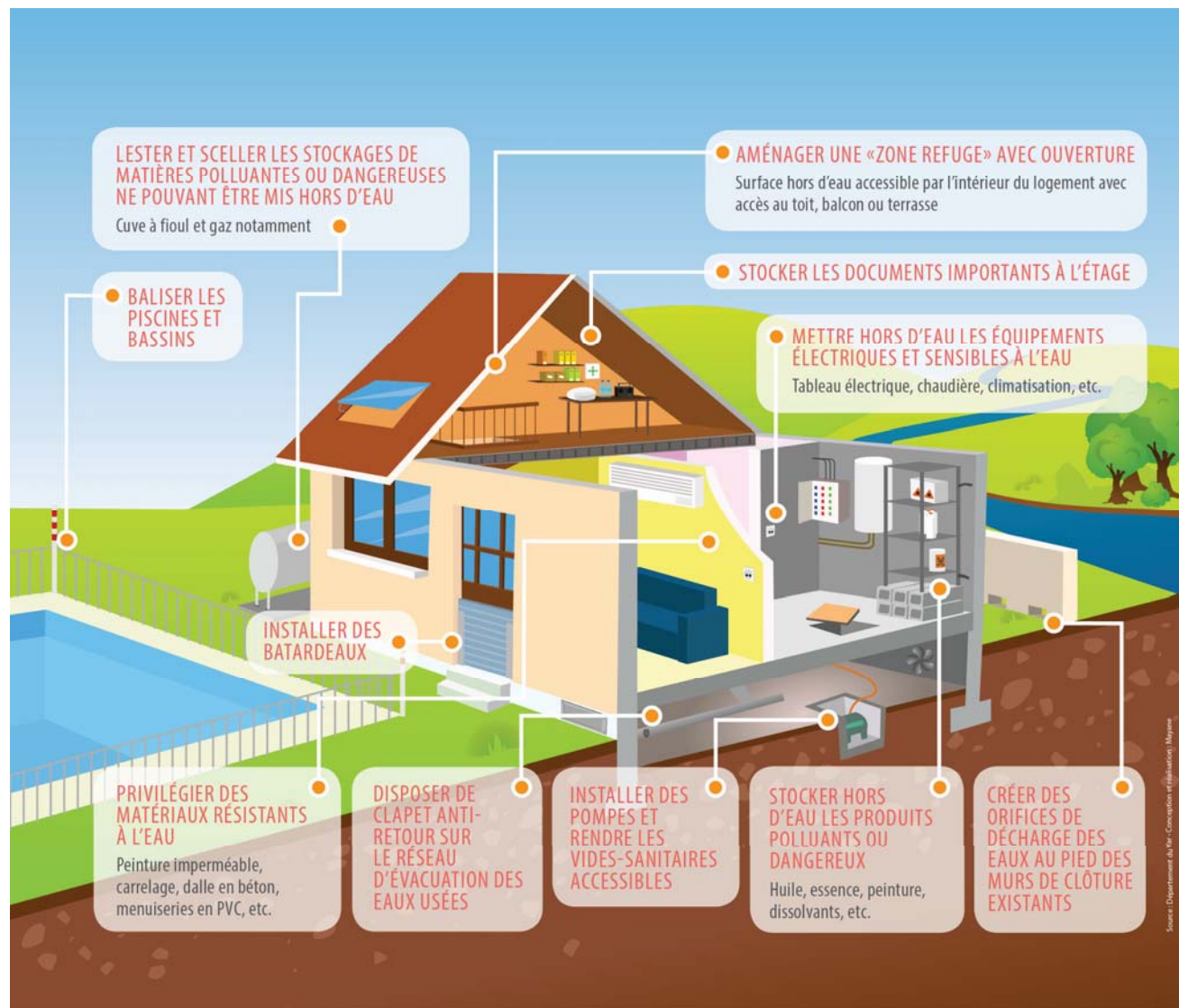
### ► DÉFINITION

- ❖ L'objectif de la mitigation est **d'atténuer les dommages en réduisant soit l'intensité de certains aléas** (inondations, coulées de boues, etc.), **soit la vulnérabilité des enjeux** (constructions, bâtiments industriels et commerciaux, monuments historiques, sites touristiques, réseaux de télécommunications, d'électricité, d'eau, de communication, etc.).



# LE RISQUE INONDATION

## ► UNE MAISON RÉSILIENTE

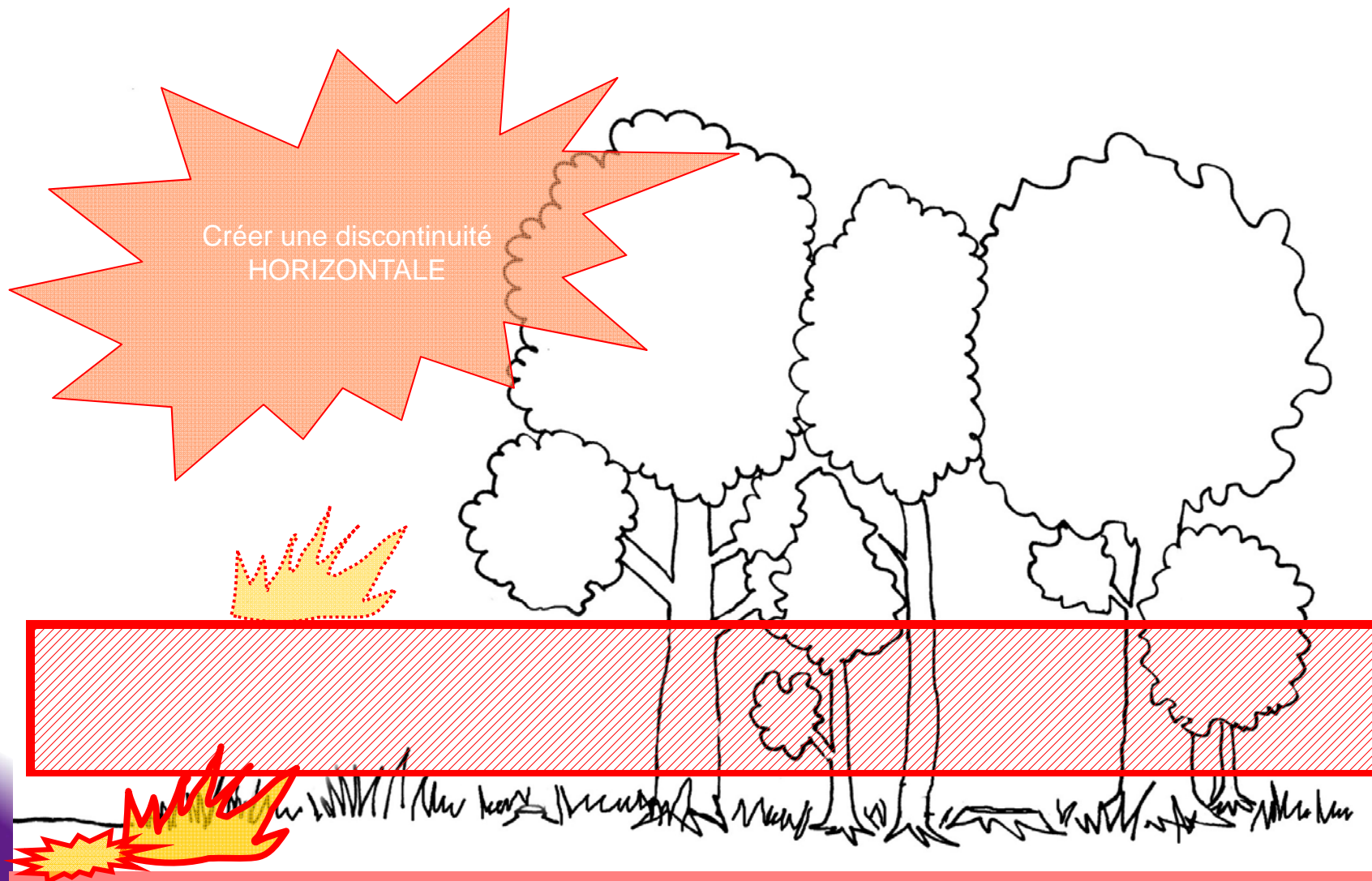


Source: Département du Var - Conception et réalisation: Myrene



## LE RISQUE FEU DE FORÊT

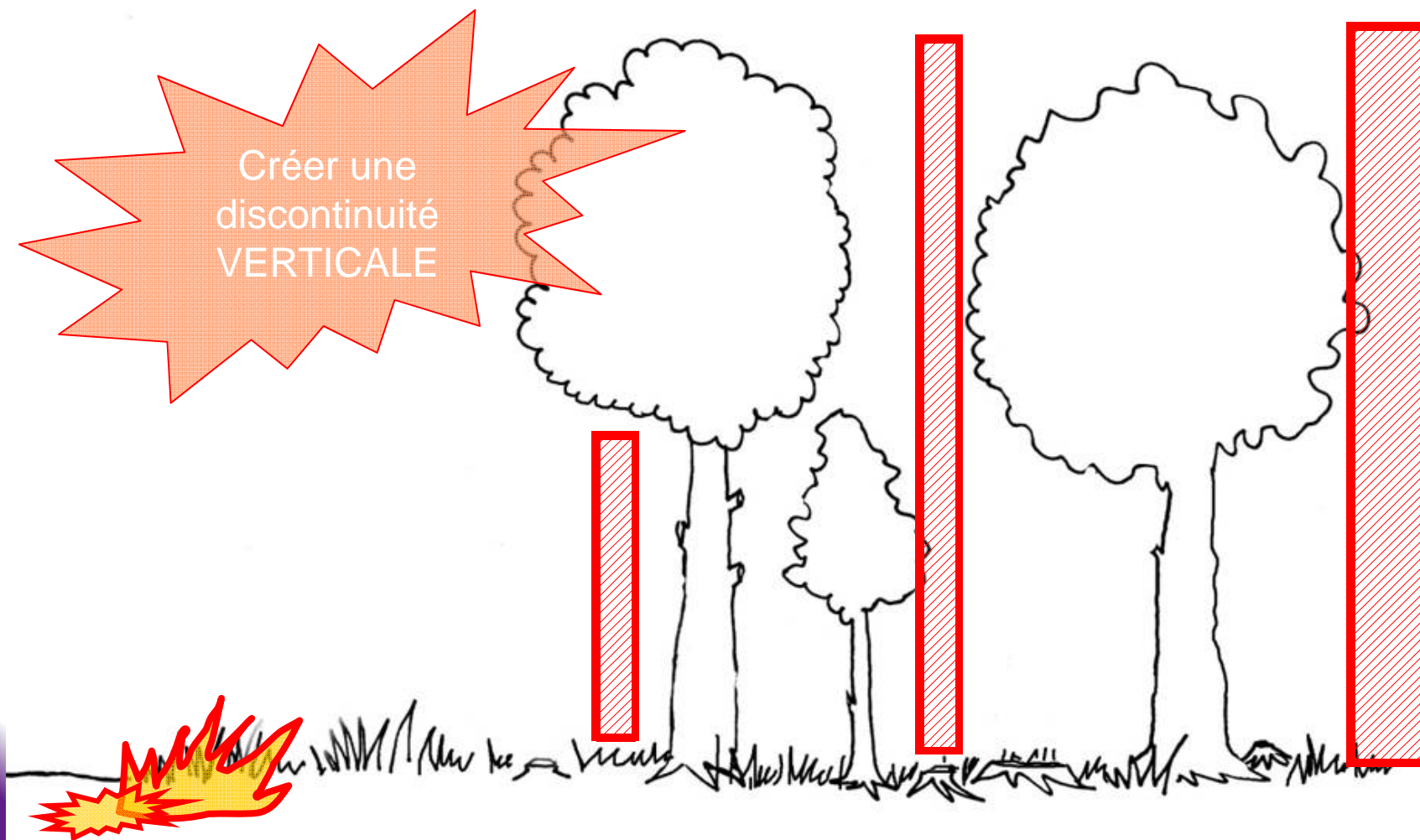
### ► LE DÉBROUSSAILLEMENT, PRINCIPES D'ACTION



*Objectif : ralentir la progression du feu.*

## LE RISQUE FEU DE FORÊT

### ► LE DÉBROUSSAILLEMENT, PRINCIPES D'ACTION



## LE RISQUE FEU DE FORÊT

### ► LE DÉBROUSSAILLEMENT, QUE DOIT-ON DÉBROUSSAILER ?



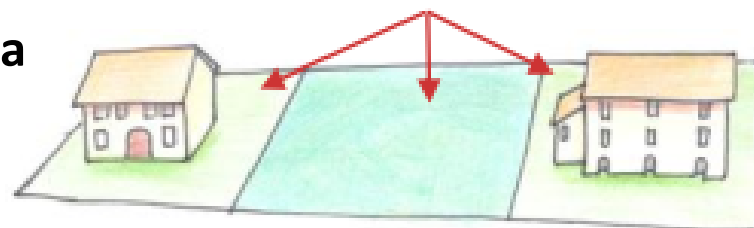
#### 1- Hors zone urbaine

**Débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de toute construction**  
*Y compris sur les fonds voisins*

#### 2- En zone urbaine

**Débroussaillage sur l'ensemble de la parcelle,**  
quelle que soit sa superficie,  
*et même dépourvue de construction*

*Zone urbaine, ZAC, lotissement :  
débroussailler partout*



## LE RISQUE FEU DE FORÊT

### ► LE DÉBROUSSAILLEMENT, COMMENT DÉBROUSSAILLER ?



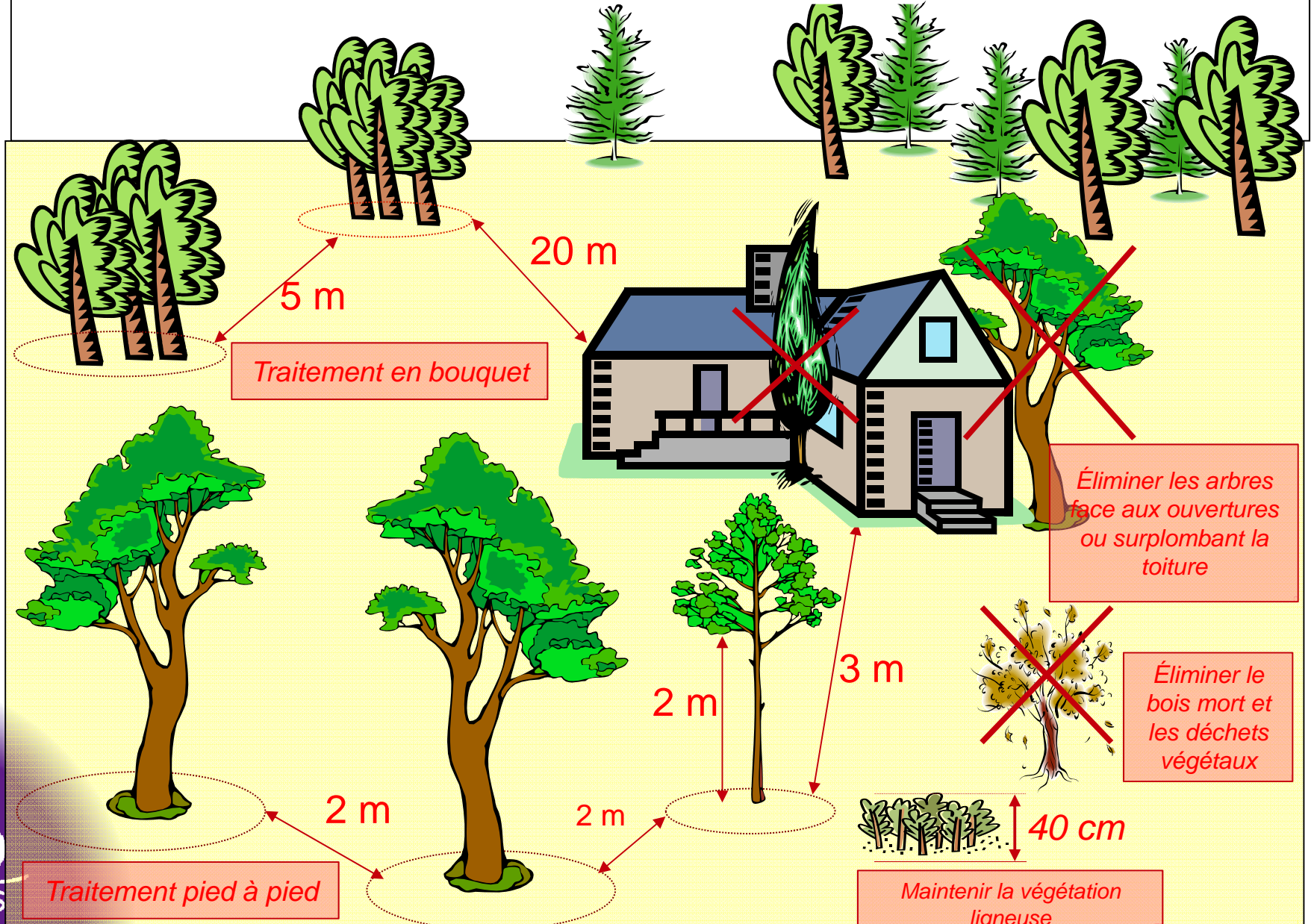
## LE RISQUE FEU DE FORÊT

### ► LE DÉBROUSSAILLEMENT, COMMENT DÉBROUSSAILLER ?



# LE RISQUE FEU DE FORÊT

## ▶ LE DÉBROUSSAILLEMENT, COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

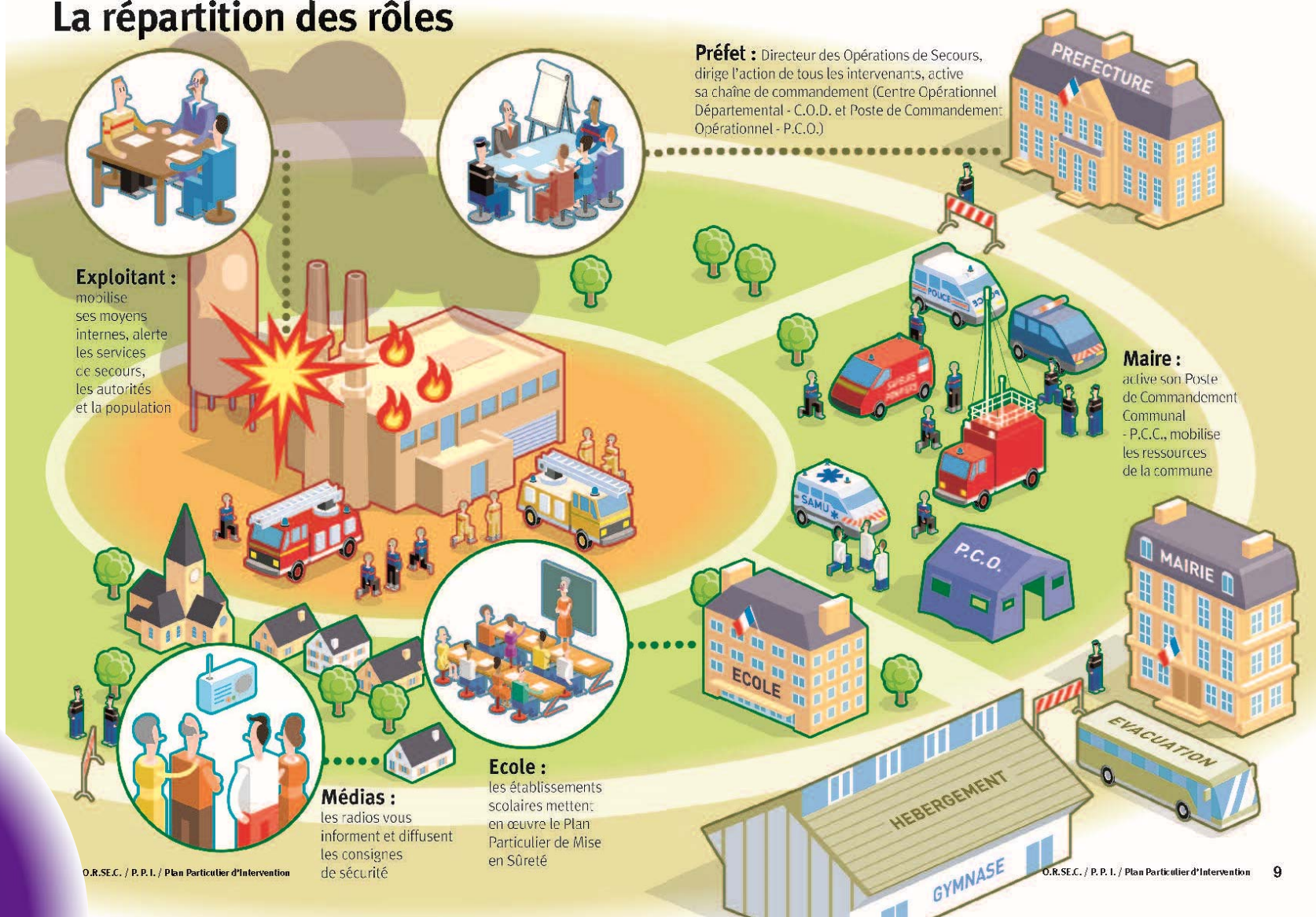




# LA PLANIFICATION D'URGENCE

## ► QUI FAIT QUOI ?

### La répartition des rôles

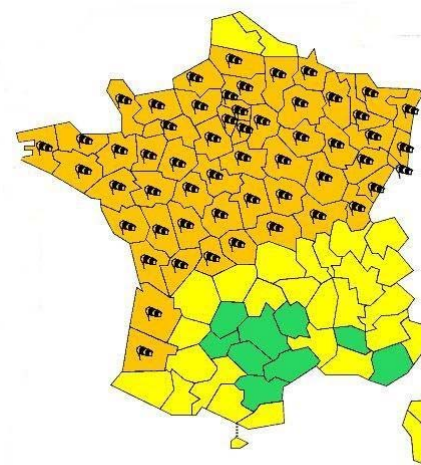


## QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE VIGILANCE ET ALERTE ?

### ► DÉFINITION

#### ❖ La vigilance

- ❖ L'objectif de la vigilance est d'anticiper le phénomène et de pouvoir informer en amont les populations pour limiter les effets sur les personnes et les biens.



METEO FRANCE  
Toujours un temps d'avance

#### ❖ L'alerte

- ❖ L'alerte a pour objet d'informer la population de l'imminence d'une situation mettant en jeu la sécurité des personnes. Elle permet de prendre immédiatement les mesures de protection.



## LES CONSIGNES A SUIVRE EN CAS D'ÉVÈNEMENT

### ► LE RISQUE INONDATION

# vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE D'INONDATION**

consultez le dossier déposé en mairie

## consignes en cas d'inondation



► fermez portes,  
fenêtres, soupiraux,  
aérations



► montez à pied  
dans les étages



► n'allez pas chercher  
vos enfants à l'école  
pour ne pas les  
exposer



► fermez le gaz  
et l'électricité



► écoutez la radio  
► respectez les  
consignes des  
autorités



► ne téléphonez pas,  
libérez les lignes  
pour les secours

## LES CONSIGNES A SUIVRE EN CAS D'ÉVÈNEMENT

### ► LE RISQUE FEU DE FORÊT

# vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE DE FEU DE FORET**

consultez le dossier déposé en mairie

## consignes en cas de feu de forêt

### L'INCENDIE APPROCHE



► dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation

► arrosez les abords



► fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

### L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE



► rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



► fermez volets, portes et fenêtres  
► calfeutrez avec des linges mouillés



► ne vous approchez jamais d'un feu de forêt

► ne sortez pas sans ordre des autorités

# LES CONSIGNES A SUIVRE EN CAS D'ÉVÈNEMENT

## ► LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

### **vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN**

consultez le dossier déposé en mairie

#### **consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres**

##### PENDANT

protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur



- ▶ abritez-vous sous un meuble solide
- ▶ éloignez-vous des fenêtres

à l'extérieur



- ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

##### APRES



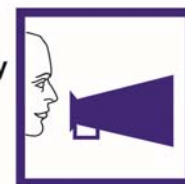
- ▶ fermez le gaz et l'électricité



- ▶ éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ ne prenez pas l'ascenseur



- ▶ respectez les consignes des autorités

# LES CONSIGNES A SUIVRE EN CAS D'ÉVÈNEMENT

## ► LE RISQUE SISMIQUE

### **vous êtes dans une zone soumise au RISQUE SISMIQUE**

consultez le dossier déposé en mairie

#### consignes en cas de tremblement de terre

##### PENDANT

protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur



► abritez-vous  
sous un meuble  
solide

à l'extérieur



► éloignez-vous  
des bâtiments,  
pylônes, arbres...

si vous êtes en voiture restez-y

##### APRES



► fermez le gaz  
et l'électricité



► ne touchez pas  
aux fils  
électriques  
tombés à terre



► évacuez les  
bâtiments et n'y  
retournez pas  
ne prenez pas  
l'ascenseur



► écoutez la radio  
► respectez les  
consignes des  
autorités

rejoignez le lieu de regroupement

## LES CONSIGNES A SUIVRE EN CAS D'ÉVÈNEMENT

### ► LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

# vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

consultez le dossier déposé en mairie

## consignes en cas d'accident



► rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



► écoutez la radio



► respectez les consignes des autorités



► n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

ne fumez pas,  
pas de flamme ni d'étincelle



► ne téléphonez pas,  
libérez les lignes  
pour les secours

## LE KIT D'URGENCE

### ► OBJECTIFS

- ❖ **Se préparer à faire face à une catastrophe**
  - ❖ Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile  
*(article 4 de la loi de modernisation de la sécurité civile)*
  
- ❖ **Un sac comprenant un ensemble d'éléments qui vous permettra de faire face à des situations d'urgence jusqu'à l'arrivée des secours.**
  
- ❖ **Ces éléments vous aideront à :**
  - ❖ vous signaler auprès des secours,
  - ❖ vous éclairer,
  - ❖ vous informer,
  - ❖ vous nourrir et vous hydrater,
  - ❖ conserver un minimum d'hygiène si la situation de crise perdure.

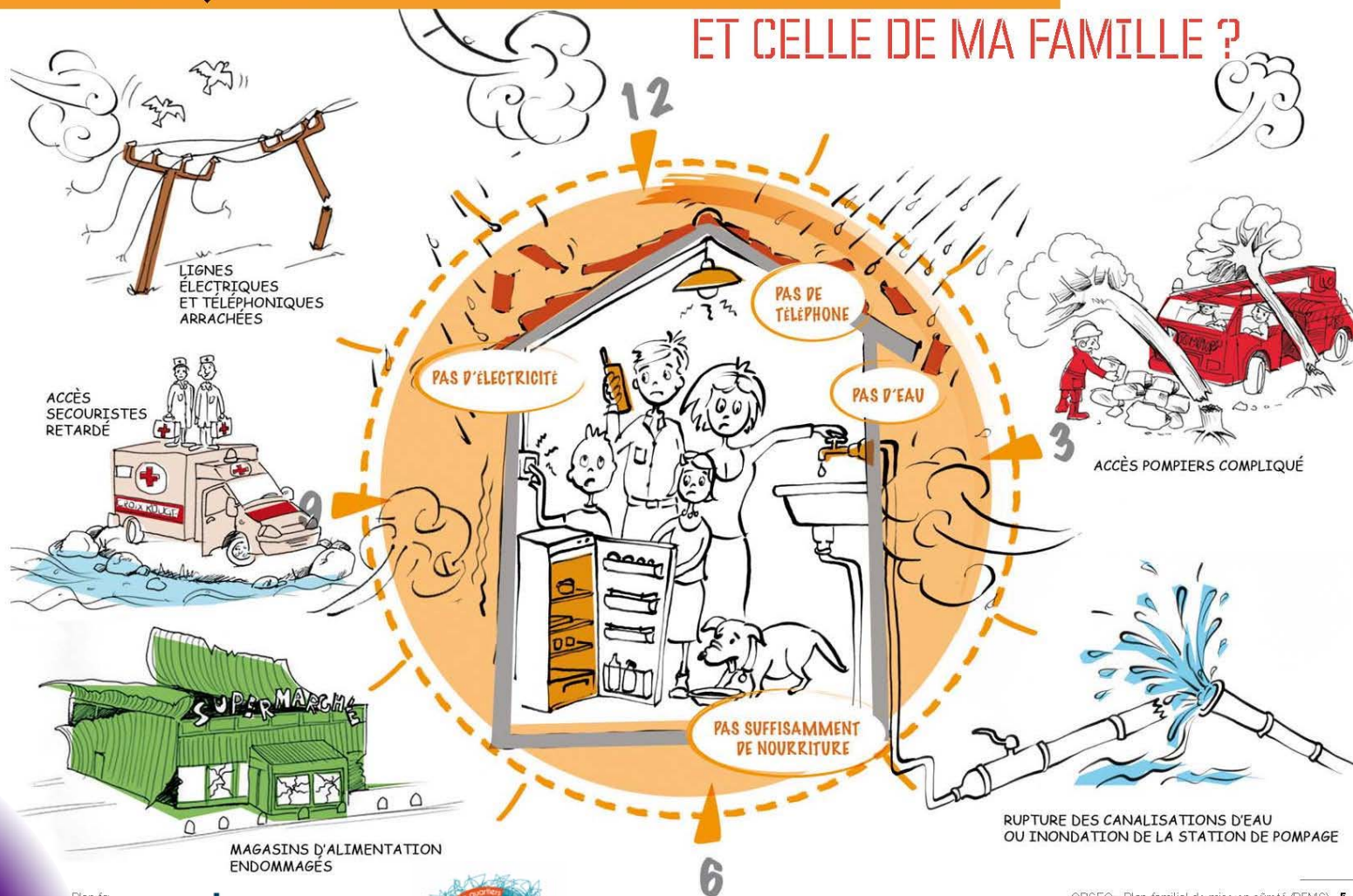




# LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

## POURQUOI DOIS-JE ASSURER MON AUTONOMIE

## ET CELLE DE MA FAMILLE ?



Plan fa

ORSEC - Plan familial de mise en sûreté (PFMS) 5



## LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

### ► DÉTAIL

#### ❖ Parlez en famille de ce qui pourrait vous arriver à tous lors d'une catastrophe...

- ❖ A quels risques majeurs suis-je exposé ?
- ❖ Comment suis-je alerté ?
- ❖ Quelles consignes générales dois-je respecter ?

*Localisez les arrivées d'eau, de gaz et d'électricité. Assurez-vous que tous les membres de votre famille connaissent leurs emplacements et savent comment les couper en cas d'incident ou d'accident.*

- ❖ Que dois-je faire en cas de mise à l'abri dans mon habitation ou en cas d'évacuation ?



**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**

